

(A)
(N° 86)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1894.

Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. D'ANDRIMONT.

Les soussignés proposent à la Chambre de porter à 67,000 francs, soit une majoration de 5,000 francs, le crédit inscrit à l'article 37 du Budget. Cette somme de 5,000 francs est destinée à être répartie en subsides aux Chambres de commerce belges de Paris et de Londres.

Chacune d'elles recevra 2,500 francs.

LÉON D'ANDRIMONT,
MALLAR,
HOLLEVOET,
P. DE SMET DE NAEYER,
NEEF-ORBAN.

(1) Budget, n° 117, V (session de 1892-1893).
Budget amendé, n° 6, V.
Rapport, n° 86.